



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Décision du 15 juin 2022

DECISION DU PRESIDENT DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA
PRISE EN VERTU DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL

**OBJET : Vente d'un tènement foncier sur la ZAC d'activités économiques d'Erbajolo à la SCI « Les 3 »
- Commune de Bastia**

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant que le Conseil a élu Louis Pozzo di Borgo, Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia, le 10 juillet 2020 ;

Considérant que selon l'article L5211.10 du CGCT, le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du Conseil, organe délibérant, à l'exception de celles qui lui sont expressément réservées par la loi ;

Considérant que pour une bonne administration et une plus grande efficacité de l'action communautaire, le Conseil, par une délibération en date du 31 janvier 2022, a délégué au Président les attributions suivantes :
En matière de domanialité :

- *L'aliénation des terrains compris dans le périmètre de la ZAE d'Erbajolo, ainsi que tous actes relatifs aux cessions, sans limite de valeur, sous réserve que le Bureau communautaire ait émis un avis favorable au projet présenté par le porteur*

Vu la demande d'acquisition foncière sur la ZAC d'activités économiques d'Erbajolo déposée par Monsieur Nicolas BALDASSARI, représentant la SCI Les 3 pour la construction d'un ensemble immobilier de bureaux ;

Vu l'avis favorable du Bureau du 18 octobre 2021 ;

**OBJET : Vente d'un tènement foncier sur la ZAC d'activités économiques d'Erbajolo à la SCI « Les 3 »
- Commune de Bastia**

DECIDE

De vendre à la SCI Les 3, représentée par Monsieur Nicolas BALDASSARI (SIRET n°878 156 678 00012), la parcelle cadastrée BM 1243, issue de la division de la parcelle BM 685, d'une contenance de 2 000m² pour réaliser un ensemble immobilier de bureaux d'une surface de 937 m² pour un montant total de 300 000 € HT soit 330 000 € TTC ;

DESIGNE

Maître Marie-Charlotte BERLINGHI, notaire à FURIANI, afin de rédiger les actes opérant transfert de propriété ;

Ainsi fait les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

Louis Pozzo di Borgo
Louis POZZO DI BORGO

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le **20 JUIN 2022**
et publication ou notification
du **20 JUIN 2022**
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MOGHRAOUI